



ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'EPCI DU FINISTÈRE ■ ■ ■

53, rue Branda - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Mail : amf29@orange.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 80 98 34 61

RÉTROSPECTIVE UR SELL WAR-GIL

Depuis le 26 septembre 2025 :

OCTOBRE

Le 1^{er} : Réunion des présidents d'intercommunalité du Finistère à la CA du Pays de Landerneau-Daoulas, suivie du webinaire AMF 29 sur les déserts médicaux

Le 2 : 2^e édition des Rencontres Architecture et Territoires, par l'Ordre des Architectes de Bretagne, en partenariat avec l'AMF 29 sur le thème

« Ressources, des solutions locales et durables pour repenser l'aménagement du territoire » - Morlaix

Le 7 : Présence de M. CAP et Mme COFFIN au séminaire PAD-DAD organisé par l'AMF - Paris

Le 9 : Réunion AMF 29 de sensibilisation à la gestion des cimetières - Lesneven

Le 10 : COPIL Carrefour des communes du Finistère 2026 (CCF 2026) - Brest

Le 13 : Participation du président CAP au temps d'échange organisé par Ouest-France - Rennes

Le 15 : Présence de M. GOUBIL, VP AMF 29 à la réunion d'information sur les Obligations Légales de Débroussaillage - Quimper

Le 24 : Rencontre du PAD et de Katell HENRY, Directrice des Relations avec les Collectivités Locales du Finistère chez Orange pour évoquer un partenariat - Brest

NOVEMBRE

Le 5 : Participation de M. LECLERC, VP AMF 29, à la « Matinale des territoires » sur la sobriété foncière, organisée par la Région Bretagne - Brest, présence de M. Guy PENNEC, à la réunion plénière de la commission départementale de suivi des EHPAD en difficulté - Quimper

Le 5 : Webinaire sur « L'heure civique », présentation de ce dispositif qui encourage chaque citoyen à consacrer une heure par mois à une action bénévole de proximité

Le 6 : Participation de Mme Esvant, trésorière adjointe AMF 29 au Groupe de travail départemental sur le passage des ESMS pour enfants en dispositif intégré - Quimper

Le 13 : Réunion sur la retraite des élus, présentation générale du régime de retraite des élus, du régime FONPEL et du régime IRCANTEC, au CDG 29, suivie d'une rencontre entre les directions AMF 29 et CDG 29 - Quimper

Le 17 : Présence de la directrice au tribunal correctionnel de Quimper pour soutenir le maire de Pont-Aven, victime d'agressions (l'AMF 29 partie civile)

Du 18 au 20 : Délegation finistérienne de plus de 300 élus au 10th congrès des maires de France et des présidents d'intercommunalité - Paris (Porte de Versailles)

Le 26 : Réunion sur la facturation électronique organisée par la DDFIP - Quimper

Le 27 : Réunion sur la médiation administrative organisée par l'Association des médiateurs de Bretagne Ouest.

DÉCEMBRE

Le 2 : Réunion de Petit bureau AMF 29 - Brest

Le 5 : Rencontre sur les AESH, en présence du PAD, de la DASEN et de parlementaires (Mmes MELCHIOR et HAVET) - Brest

Le 9 : Réunion de Conseil d'administration AMF 29 - Châteaulin, suivie d'un COPIL CCF 2026

Le 11 : Présence AMF 29 au Ticket to Pitch, événement incontournable de la French Tech Brest Bretagne Ouest - Brest

Le 17 : Présence de Catherine Esvant et Armelle Coffin à la réunion stratégique des Observatoires des dynamiques Educatives et Rurales à la Préfecture de Quimper.

LE MOT DU PRÉSIDENT GERIG AR PREZIDANT

À l'heure du bilan : saluer l'engagement des maires et présidents d'EPCI du Finistère

À l'approche du renouvellement municipal de 2026, je souhaite rappeler l'importance du rôle que jouent les maires dans la vie quotidienne de nos communes. Leur mandat repose sur des responsabilités multiples, parfois lourdes, mais essentielles au bon fonctionnement de la démocratie locale.

Au cours de ces six années, les élus municipaux ont dû faire face à des situations inédites : crises sanitaires, tensions sociales, exigences réglementaires croissantes, mise en œuvre de réformes majeures, sans oublier la gestion quotidienne des attentes citoyennes. Dans ce contexte, le maire demeure l'interlocuteur direct, celui vers qui les habitants se tournent d'abord pour trouver une réponse concrète ou un appui.

Le maire n'est pas seulement le gestionnaire d'un budget ou l'autorité chargée de l'exécution des décisions du conseil municipal. Il est aussi le premier garant de l'ordre public sur son territoire, le représentant de l'État, l'animateur de la vie associative, l'interlocuteur des services publics, le responsable de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publiques. Cette polyvalence, rarement reconnue à sa juste mesure, fait du maire un acteur indispensable du fonctionnement de la commune.

Au-delà de ces aspects administratifs et juridiques, le mandat municipal implique une forte dimension humaine. Les maires sont souvent appelés à intervenir en tant que régulateurs, médiateurs ou facilitateurs, notamment lorsque des tensions apparaissent au sein de la population. Ils doivent composer avec des intérêts divergents, expliquer les contraintes, apaiser les inquiétudes et maintenir un dialogue ouvert. Cette capacité à rapprocher les points de vue est aujourd'hui un élément essentiel de la cohésion locale.

L'évolution de la société, marquée par une demande croissante d'explication et de transparence renforce cette exigence de proximité. Les élus municipaux doivent concilier le temps nécessaire à la concertation avec



celui, tout aussi indispensable, de l'action. Ils le font avec sens du service public et une réelle volonté de répondre aux besoins de leurs administrés.

Alors que ce mandat touche à sa fin, je souhaite adresser un message clair et sincère : merci.

Merci aux maires et à l'ensemble des élus municipaux pour le travail accompli dans leurs communes. Merci pour leur disponibilité, leur engagement, leur sens des responsabilités. Merci d'avoir tenu la barre dans un contexte exigeant, parfois tendu, et d'avoir continué à assurer la continuité du service public local.

Le renouvellement municipal de 2026 marquera l'ouverture d'une nouvelle étape pour nos territoires. Quelle que soit la décision de chacun quant à la poursuite ou non de son engagement, il me semble important de reconnaître la valeur du travail effectué depuis 2020. La commune reste, et restera, l'échelon où se construit la confiance, où s'exerce concrètement la solidarité, et où se vit au quotidien la République.

Je le redis : les maires sont les piliers de la vie locale. Dans un Finistère fait de communes rurales comme littorales, ils restent ceux qui montrent la voie et veillent au quotidien sur la vie de notre territoire.

Dominique CAP



À vos côtés pour trouver des solutions de transition énergétique

Une délégation finistérienne fortement mobilisée au 107^e Congrès des maires de France

Les 18, 19 et 20 novembre derniers, plus de 300 élus finistériens ont participé au 107^e Congrès des maires de France, à Paris. Une participation particulièrement dense, signe de l'importance de ce rendez-vous national à l'aube de la dernière année de mandat municipal.

Durant trois jours, les élus ont pu échanger sur les actualités majeures du bloc communal, rencontrer et dialoguer directement avec de nombreux prestataires, pour répondre aux défis quotidiens des collectivités. L'occasion pour l'AMF 29 de nombreux moments importants.

Deux temps forts pour les élus finistériens

Le mercredi a été marqué par deux moments traditionnels et conviviaux :

- **Le pot de l'amitié**, offert par l'AMF 29 à midi, a rassemblé la délégation pour la traditionnelle photo.
- En soirée, les parlementaires du Finistère ont accueilli les élus pour un cocktail à la Questure de l'Assemblée nationale.



Signature d'une convention AMF 29 - Orange

L'AMF 29 a signé une lettre d'intention avec Orange dans la perspective du Carrefour des communes du Finistère 2026.

Assemblée générale de l'Association des maires de Bretagne

Pendant le congrès, s'est également tenue l'Assemblée générale de l'Association des maires de Bretagne (ARMB). La présidence est à présent assurée par M. Ronan KERDRAON, président de l'AMF 22.

Littoral : un forum dédié au recul du trait de côte
 Co-président du groupe de travail Littoral de l'AMF, M. Dominique CAP a co-animé un forum très suivi sur le thème : « Faire face au recul du trait de côte : les maires seuls au monde ! ». M. Stéphane Le Doaré est aussi intervenu afin de présenter les



opérations réalisées par son EPCI à ce titre. Un moment d'échanges essentiel pour partager constats, expériences et solutions.

À ce titre, M. CAP était également présent lors de la signature de la convention de partenariat entre l'AMF et le Cedre (Centre de documentation, de recherches et d'expérimentations sur les pollutions accidentielles des eaux) représenté par Mme Murielle FABRE, secrétaire générale de l'AMF et M. François CUILLANDRE, président du CEDRE. Cette collaboration a pour objectif de renforcer la diffusion d'informations sur le service d'assistance 24h/24 et 7j/7 opéré par le Cedre à destination des maires et des présidents d'intercommunalité. Ce service apporte une expertise technique et scientifique en cas de pollution accidentelle ou de risque de pollution, qu'il s'agisse de milieux marins et littoraux ou des eaux intérieures de surface.

Référent « Agressions d'élus » de l'AMF 29

Olivier Bellec

Dans un contexte où les atteintes envers les élus locaux se multiplient (incivilités, pressions, menaces, violences verbales ou physiques) l'AMF et les associations départementales ont renforcé leur dispositif d'accompagnement. Pour le Finistère, cette mission est confiée à Olivier Bellec, maire de Trégunc et président de Concarneau Cornouaille Agglomération, qui agit en qualité de référent départemental « Agressions d'élus » pour l'AMF 29.

Son rôle est d'offrir aux maires et adjoints confrontés à une situation d'agression un appui direct, humain et réactif. À travers une écoute attentive et confidentielle, il permet à l'élu concerné de disposer rapidement d'un premier soutien, indispen-

sable pour clarifier les faits, sécuriser les démarches à entreprendre et s'orienter vers les bons interlocuteurs.

Grâce à sa connaissance du terrain et de l'environnement institutionnel, Olivier Bellec accompagne l'élu dans les premières étapes : compréhension du cadre juridique applicable, conseils sur la protection fonctionnelle, dépôt de plainte...

L'AMF 29 peut également jouer un rôle supplémentaire : à la demande d'un maire agressé, l'association (représentée par sa directrice, Armelle Coffin) peut se constituer partie civile aux côtés de l'élu. Cette possibilité vise à renforcer la portée de la procédure judiciaire, à soutenir l'élu victime et à affirmer publiquement

la solidarité de l'ensemble des maires du Finistère. La présence d'une association départementale dans l'action engagée rappelle que l'agression d'un maire n'est jamais un acte isolé, mais une atteinte portée à la fonction républicaine elle-même. Cette démarche contribue à donner davantage de force au dossier, à soutenir la reconnaissance de la gravité des faits et, in fine, à participer à une meilleure protection de l'ensemble des élus locaux.

Pour tout accompagnement ou signalement, les élus peuvent prendre contact avec :
Olivier Bellec
Mairie de Trégunc 02 98 50 95 92
olivier.bellec@tregunc.fr



Maires : au cœur de nos territoires, au service de tous

À l'heure où s'achève le mandat municipal 2020–2026, je tiens à saluer avec respect et gratitude votre engagement et celui de vos équipes. Ces six années ont été marquées par des défis inédits : crise sanitaire, tensions économiques, enjeux de sécurité, aléas climatiques et mutations profondes de nos territoires.

Être maire, c'est exercer une responsabilité exigeante, mais essentielle à la vitalité démocratique et à la cohésion républicaine. Vous êtes le visage de la République sur le terrain, au quotidien, les premiers interlocuteurs de nos concitoyens, présents tout le temps, notamment dans les moments les plus durs.

Je tiens à rappeler votre rôle décisif lors de la **tempête Ciara**, en novembre 2023. Face à cet événement climatique d'une intensité exceptionnelle, vos actions ont été marquées par le courage et le discernement : en protégeant vos habitants, en appuyant l'action des secours et en accompagnant la reconstruction. Votre engagement personnel témoigne, une fois encore, de la force du lien de proximité qui unit l'État et les communes.

Ces dernières années ont également été celles de nombreux **investissements structurants** : modernisation des équipements publics, transition écologique, rénovation énergétique, soutien

à la vie associative, revitalisation des centres-bourgs ou développement des mobilités durables. Ces projets témoignent de votre détermination à améliorer le cadre de vie de la population finistérienne et à préparer l'avenir de vos territoires.

Je mesure aussi combien les **questions de sécurité** demeurent au cœur de vos préoccupations : tranquillité publique, lutte contre les trafics en tous genres, occupations illégales du domaine public ou privé, prévention de la délinquance sous toutes ses formes, vidéoprotection, sécurité routière, gestion des risques ou accompagnement des populations en situation de vulnérabilité. Face à ces enjeux, l'État se tient pleinement à vos côtés et continuera à agir, dans un esprit de partenariat et de confiance partagée.

À celles et ceux qui achèvent leur mandat, je veux exprimer ma reconnaissance pour ces années d'engagement au service de l'intérêt général. À celles et ceux qui poursuivront leur mission, j'adresse mes encouragements pour continuer à faire vivre les valeurs de la République au service des Finistériens.

Louis LE FRANC
Préfet du Finistère

EN DIRECT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL WAR-EEUN GANT AR C'HUZUL-DEPARTAMANT

Insécurité : le Département aide les communes à s'équiper

Le Finistère est relativement moins touché par l'insécurité que d'autres territoires, mais les signaux d'alerte sont de plus en plus nombreux, et la délinquance se développe à la ville comme à la campagne.

Or les maires sont en première ligne, au plus près des inquiétudes légitimes des habitants. En 2025, le Département a réalisé une enquête auprès de toutes les communes du Finistère : la moitié d'entre elles travaillaient sur un ou plusieurs projets en matière de sécurité, en grande majorité l'installation de caméras et le renforcement des polices municipales.

Une enveloppe d'1,4 million d'euros

Aussi, le Département a souhaité accentuer son effort en matière de sécurité, en lançant un premier appel à projets spécifique pour soutenir les communes et faciliter la mise en œuvre de leurs projets. L'enveloppe de cet appel à projets annuel était initialement dotée d'1 million d'euros, mais compte tenu de la forte demande elle a été portée à 1,4 million d'euros. Les projets sont financés à 50 % dans la limite de 50 000 euros de subvention départementale.



Véhicule de police municipale financé à hauteur de 15 000 € par le Département

113 projets soutenus

À ce jour, 113 projets ont été retenus, présentés par 96 communes et 5 EPCI répartis dans 23 cantons. 82 concernent la vidéoprotection, 15 l'équipement des polices municipales et 22 la mise en sécurité d'écoles. En complément et en lien avec leur commune d'implantation, le Département souhaite aussi équiper de dispositifs de vidéoprotection les collèges publics et privés qui en feront la demande. Cet appel à projets sera reconduit chaque année.

Le correspondant défense (CORDEF) : un relais essentiel entre la Nation et ses

Nous sommes aujourd'hui dans un contexte de retour de la guerre en Europe et d'interrogation de la jeunesse autour de son histoire. Il faut donc renforcer la cohésion nationale autour de nos Armées et cela passe par une connexion forte avec les territoires et la jeunesse.

Le CORDEF : au cœur du lien Armées-Nation

Présent dans chaque commune, votre CORDEF est le cœur battant du lien entre nos Armées et nos communes, ambassadeur des Armées auprès des citoyens.

Son rôle :

- Faire vivre l'esprit de défense,
- Transmettre la mémoire de ceux qui ont servi la France,
- Soutenir les militaires et leurs familles,
- Accompagner la jeunesse dans son engagement citoyen.

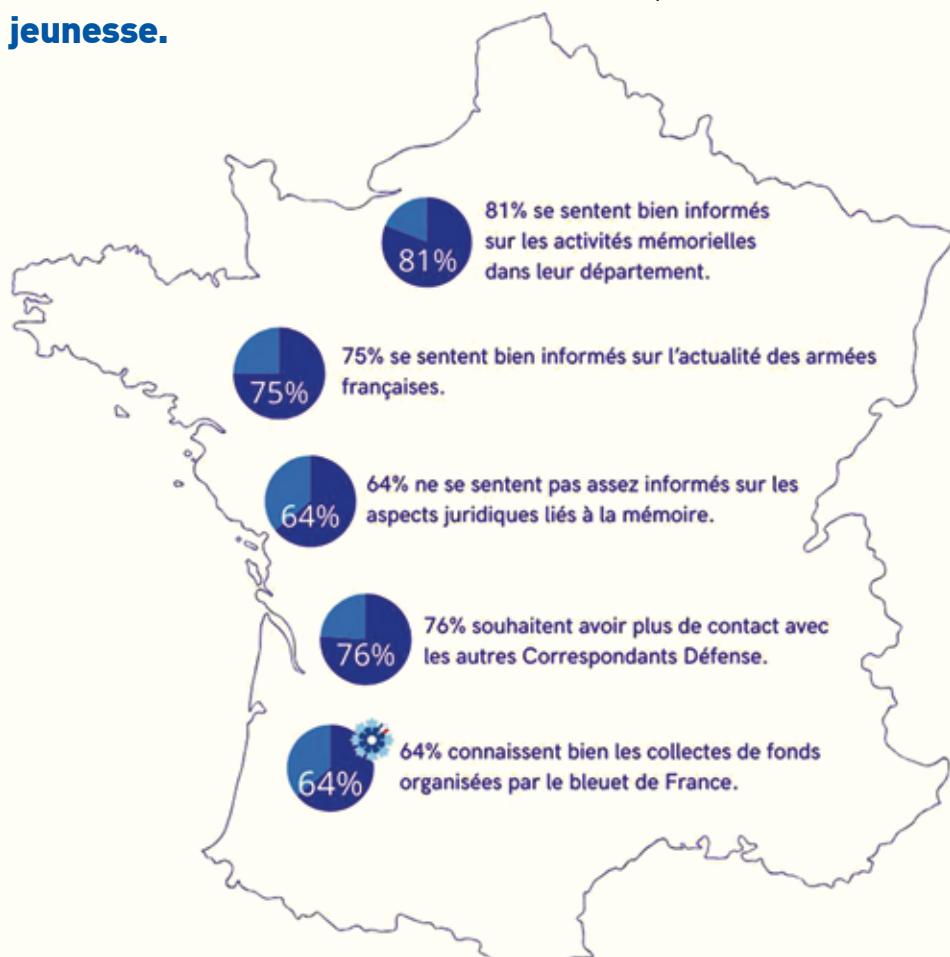
En lien étroit avec le délégué Militaire Départemental (DMD), il agit pour renforcer la solidarité nationale et faire rayonner nos valeurs républicaines.

Être « passeur de mémoire » et acteur de la résilience nationale

Le CORDEF joue un rôle essentiel dans la transmission de la mémoire nationale en entretenant les monuments aux morts, en organisant des visites de lieux de mémoire et en impliquant d'anciens combattants auprès des jeunes. Son action favorise l'adhésion aux valeurs républicaines, renforce la résilience collective et encourage l'engagement pour la liberté, la paix et la solidarité. En animant les cérémonies et en valorisant le patrimoine mémoriel local, le CORDEF agit comme un véritable passeur de mémoire et un relais entre les armées et la population, contribuant ainsi à promouvoir l'esprit de défense et les forces morales de la Nation.

La ministre déléguée aux anciens combattants s'est engagée à revaloriser leur rôle dans les communes, aux côtés de nos Armées. Là où elles sont implantées et là où elles le sont moins.

À partir de la mi-septembre, dans chaque département, une concertation leur sera consacrée pour faire émerger ensemble des propositions d'amélioration au service du lien armées-nation et de la résilience nationale.



Le CORDEF est également un point de contact précieux pour les familles de militaires, aidant à répondre aux besoins liés aux contraintes du statut militaire (garde d'enfants, scolarité, logement, emploi du conjoint, accès aux soins), même dans les communes sans emprise militaire.



Armées

Le CORDEF : relais local de l'esprit de défense

Nommé par le maire, le CORDEF a pour mission première de cultiver la cohésion de la nation et l'esprit de défense. À travers ses actions, il promeut l'engagement des forces armées auprès des administrés, transmet les valeurs républicaines et veille à préserver la mémoire collective.

Son action s'organise autour de trois axes fondamentaux :

- La politique de défense : en informant la population sur les enjeux stratégiques actuels, en relayant l'importance de l'esprit de défense et du soutien aux Armées.
- Le parcours citoyen : en accompagnant les jeunes dans leur découverte des institutions militaires, notamment via le recensement, la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et l'enseignement de défense.
- La politique de mémoire : en veillant à la préservation et à la valorisation de la mémoire militaire locale, en organisant (désignation des maîtres de cérémonies, planification des répétitions) ou en participant à des commémorations et des actions pédagogiques.

Être CORDEF, c'est s'investir au service d'une cause noble : faire vivre le lien entre le peuple français et ses armées.

Aux côtés du DMD, le CORDEF oeuvre discrètement, mais efficacement pour entretenir l'esprit de défense, valoriser la mémoire nationale et renforcer la cohésion entre la Nation et ceux qui la protègent au quotidien.

Leur engagement local est un pilier essentiel pour assurer la force morale de nos armées et l'adhésion indéfectible de la population aux valeurs républicaines.

CORRESPONDANT DÉFENSE

Votre relais entre la Nation et ses armées



Dans chaque commune,
le Correspondant Défense fait vivre :

- L'esprit de défense
- La mémoire combattante
- Le soutien aux familles militaires
- L'engagement citoyen des jeunes

En lien avec le Délégué Militaire Départemental, il renforce le lien entre nos forces armées et la Nation.

**SOUTENIR NOS ARMÉES, C'EST RENFORCER
NOTRE NATION!**



Groupama
LOIRE BRETAGNE

Budget, sécurité et décentralisation : trois dossiers prioritaires pour le Sénat

Michel Canévet, sénateur du Finistère

Budget : limiter l'effort demandé aux collectivités

Sans préjuger, au moment d'écrire ces lignes, du sort final du Projet de Loi de Finances pour 2026, force est de constater que cette année encore la Commission des Finances, dont je suis l'un des Vice-présidents, s'est mobilisée en faveur des collectivités et très clairement positionnée contre une série de mesures annoncées par le Gouvernement. Le solde de l'effort demandé aux collectivités territoriales s'établirait à 4 milliards d'euros, à travers cinq points : la réduction du FCTVA, la réduction de l'enveloppe des dotations d'investissement via la création d'un fonds d'investissement pour les territoires, une baisse des prélèvements sur recettes (PSR) de compensation de la réduction des valeurs locatives industrielles, une baisse des variables d'ajustement et enfin un nouveau Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO 2), mécanisme mis en place dans le PLF 2025. Le Sénat va s'attacher à rectifier ces propositions et réduire à 2 milliards l'effort demandé aux collectivités territoriales, c'est-à-dire en rapport du poids de la dette des collectivités territoriales dans le total de l'endettement public.

C'est ainsi que la Commission des Finances a notamment décidé d'alléger le DILICO 2, en supprimant la contribution des communes et en divisant par deux celle des EPCI et des départements, et en divisant par deux la mesure sur le Prélèvement sur recettes.

Sécurité : vers une véritable protection des élus

Les questions de sécurité et de tranquillité publiques sont au cœur des préoccupations des élus, au regard des responsabilités exercées en qualité d'Officier de Police Judiciaire et des attentes de nos concitoyens.

Depuis un an et demi, avec Nadine Kersaudy, Maire de Cléden-Cap-Sizun, secrétaire adjointe AMF 29 et Présidente de l'Association des Maires Ruraux du Finistère, et Philippe Broudeur, Adjoint en charge de la sécurité à la ville de Quimper et Vice-président du Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU), nous avons organisé une douzaine de réunions transpartisanes, à destination des maires et élus en charge de la sécurité qui ne disposent pas déjà d'un Comité Local ou Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Un constat s'impose : les élus réclament une meilleure protection et se trouvent confrontés à de nombreux défis : incivilités, trafic de stupéfiants, relations avec la justice...



© Sénat

Dans le prolongement de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, qui fait du Maire l'animateur essentiel de cette politique publique, le Sénat s'est engagé, avec plusieurs textes récents, à mieux défendre les élus locaux, autour du triptyque : prévention, répression et cohésion sociale.

La loi du 21 mars 2024 renforce la sécurité et la protection des maires et des élus locaux pour mieux les accompagner. Elle aligne les peines encourues pour violences contre des élus locaux

sur celles prévues pour les agents des forces de sécurité et prévoit une peine de travail d'intérêt général (TIG) en cas d'insulte, d'outrage ou de diffamation publique. Le harcèlement moral, notamment en ligne, et l'octroi de la protection fonctionnelle sont également mieux pris en compte. Enfin, elle renforce l'information des maires par les parquets, un sujet souvent évoqué lors des réunions.

Quant à la loi portant création d'un statut de l'élu local, adoptée en première lecture en mars 2024, à l'unanimité par le Sénat et toujours en cours d'adoption, elle contient plusieurs articles importants concernant la protection des élus (protection fonctionnelle, redéfinition de la prise illégale d'intérêt...).

Enfin, un projet de loi relatif à l'extension des prérogatives des moyens, de l'organisation et du contrôle des polices municipales et des gardes champêtres a été présenté en Conseil des Ministres, le 29 octobre 2025. Il vise notamment à élargir la compétence judiciaire des services de police municipale.

La décentralisation :

vers une nouvelle étape pour simplifier la vie des maires ?

Lors du 107^{ème} congrès des maires de France, durant lequel j'ai - avec ma collègue Nadège Havet - accueilli avec plaisir un grand nombre d'élus finistériens, le Premier Ministre a relancé l'idée d'un nouveau volet de décentralisation autour d'un triptyque : le renforcement de la liberté d'action des élus locaux, la clarification de leurs compétences et l'allègement des normes. Ont été annoncés un « premier méga-décret » pour assouplir ou supprimer trente normes jugées excessives puis, avant Noël, un projet de loi sur la décentralisation pour clarifier les compétences entre l'Etat, les régions, les intercommunalités et les communes et mieux les flécher. Il faudra également redéfinir la déconcentration, mais à condition de toujours prévoir le financement correspondant. Je formule des propositions en ce sens au PLF 2026.

Le chantier annoncé est vaste, les enjeux immenses, mais là encore le Sénat répondra présent.

Pour tout contact "Info-Maires" : Armelle Coffin • Téléphone : 02 98 33 88 70 • e-mail:amf29@orange.fr. "Info-Maires" est édité par l'Association des maires et présidents d'EPCI du Finistère. ISSN1765-414.

Directeur de la publication : Dominique Cap. Maquette : Christophe/Roderick Hudelot, Landerneau. Impression : MKS Communication, La Roche-Maurice. Remerciements à l'Office public de la langue bretonne pour les traductions.

**NOTRE INTÉRÊT COMMUN :
DYNAMISER LE TERRITOIRE**

